

Assemblée municipale ordinaire du lundi 5 décembre 2022 à 20.00 heures à la halle de gymnastique de Sonceboz-Sombeval

Présences :

Bureau des assemblées	Président :	M. [REDACTED]
	Secrétaire :	Mme [REDACTED]
Conseil municipal	Maire :	M. [REDACTED]
	Conseillers :	Mmes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED], [REDACTED] et MM. [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED]

.....

L'assemblée de ce jour a été convoquée par publication dans la FODC no 40 du vendredi 4 novembre 2022, par affichage public et par le site Internet.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 20 juin 2022
2. Discuter et approuver le budget municipal 2023, les quotités et taxes
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 410'000.00 pour l'agrandissement de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : environ CHF 127'346.00, soit 31.06%, selon la clé de répartition)
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 115'000.00 pour le remplacement d'un véhicule léger du corps des sapeurs-pompiers de la Suze
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la rue des Prés
6. Discuter et autoriser une dépense de CHF 202'000.00 pour la réfection de la cabane du foot
7. Discuter et approuver les nouvelles dépenses périodiques suivantes :
 - a) une contribution annuelle de CHF 20'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)
 - b) une garantie de déficit de CHF 10'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)
8. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - a) Assainissement des canalisations d'eaux usées 2018 à 2021
 - b) Remplacement des portes et du vitrage – Complexe du Brahon
 - c) Remplacement du chauffage – Complexe du Brahon
9. Divers

Le Président informe que pour les besoins du procès-verbal, l'assemblée est enregistrée. Si lors de la prise de parole, une personne ne souhaite pas être enregistrée, elle est priée de le dire lors de sa prise de parole, l'enregistrement sera éteint pendant son temps de parole.

Scrutateurs :

Mme [REDACTED] (partie gauche de la salle, + le Maire, le Président des assemblées et Mme [REDACTED]) et M. [REDACTED] (partie droite de la salle + les 5 autres membres de l'autorité) sont nommés scrutateurs.

Citoyens et citoyennes inscrits : **1246**

Citoyens et citoyennes présents 65 personnes (soit 5.21 %)

34 ayants droit sont dénombrés dans la partie gauche et 31 ayants droit dans la partie droite, soit au total 65 ayants droit au vote.

M. [REDACTED], administrateur des finances et Mme [REDACTED], secrétaire sont présents dans la salle pour toute la durée de l'assemblée et n'ont pas le droit de vote.

Procédure :

En l'absence de demande de modification dans la chronologie des points figurant à l'ordre du jour, ce dernier est accepté par l'assemblée municipale.

Ouverture :

Le Président reconnaît l'assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

M. [REDACTED] demande à quel moment il est nécessaire de poser la question s'il souhaite obtenir le vote à bulletin secret et s'il doit le faire pour chaque objet ?

Le Président lui répond que la demande doit être faite pour chaque objet au moment de la votation et il précise encore qu'un tiers des ayants droit au vote doivent accepter la motion d'ordre.

M. [REDACTED] demande si ce n'est pas plutôt un quart ?

Le Président lui répond qu'il va vérifier et le précisera le moment venu.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2022

Le Président de l'assemblée fait savoir que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque ni opposition. Il informe également que le procès-verbal a été déposé publiquement du 2 juillet au 1^{er} août 2022 et le déclare de ce fait approuvé.

2. Discuter et approuver le budget municipal 2023, les quotités et taxes

La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, responsable des finances, impôts et assurances pour la présentation du budget 2023.

En préambule, Mme [REDACTED] souhaite la bienvenue à toutes et tous et précise que le budget municipal a été élaboré avec une baisse de la quotité d'impôt d'un dixième, à savoir 1.72.

Le résultat du compte global présente un excédent de charges de CHF 457'723.52 celui-ci se compose de :

•Compte général (excédent de charges)	CHF 282'530.32
•Alimentation en eau (excédent de charges)	CHF 72'785.00
•Assainissement des eaux usées (excédent de charges)	CHF 56'745.00
•Gestion des déchets (excédent de charges)	CHF 12'627.60
•Sapeurs-pompiers (excédent de charges)	CHF 33'035.60

Le résultat du compte général

Budget 2022 - excédent de charges	282'530.32
Budget 2021 – excédent de charges	141'704.57
Différence	140'825.75

L'excédent de charge du compte général provient principalement de la péréquation financière supplémentaire à payer et diverses augmentations.

Les investissements prévus en 2023

Déjà votés :

Maison de l'enfance	CHF	3'000'000.00
Etude réfection Rue Centrale – Gare est	CHF	15'000.00
Concept réaménagement Gare	CHF	10'000.00
Etude Ruisseau Les Malés	CHF	70'000.00
Révision PAL	CHF	10'000.00
TOTAL	CHF	3'105'000.00

A voter par l'exécutif :

Remplacement matériel informatique administration	CHF	20'000.00
Aménagement sentiers berges de la Suze	CHF	30'000.00
Réfection pavés	CHF	60'000.00
Remplacement têtes de candélabres	CHF	60'000.00
Réfection partielle canalisations Rue Pourpoint	CHF	55'000.00
Réfection murs cimetière	CHF	62'500.00
TOTAL	CHF	287'500.00

A voter par l'assemblée municipale :

Remplacement véhicule sapeurs-pompiers S55	CHF	38'400.00
Réfection Pont Rue des Prés	CHF	250'000.00
Réfection Rue de la Combe (routes, eau, épuration)	CHF	114'000.00
TOTAL	CHF	402'400.00

TOTAL INVESTISSEMENTS CHF 3'794'900.00

Mme [REDACTED] présente ensuite les principales différences entre le budget 2022 et 2023 :

0 - Administration générale

Budget 2023	Charges nettes	CHF	737'623.40
Budget 2022	Charges nettes	CHF	777'308.40
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	1'419'150.08

Une amélioration par rapport au budget 2022 de CHF 39'685.00 et une importante différence par rapport à 2021 où CHF 735'000.00 ont été attribués au Financement spécial bâtiment de la Rue des Prés 5 et bâtiment de l'enfance

1 – Ordre et sécurité publique, défense

Budget 2023	Charges nettes	CHF	60'543.05
Budget 2022	Charges nettes	CHF	62'523.05
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	17'358.93

2 – Formation

Budget 2023	Charges nettes	CHF	2'158'991.00
Budget 2022	Charges nettes	CHF	2'016'556.00
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	1'680'721.49

Une augmentation de CHF 142'000 par rapport au budget 2022, qui provient de la réforme de l'enseignement spécialisé décidé par le canton et de l'augmentation des coûts de l'EJC qui est victime de son succès.

Par rapport aux comptes 2021, il y a une forte augmentation de CHF 480'000.00 qui provient d'une contribution supplémentaire pour le traitement des enseignants de CHF 100'000.00 touché pour 2021, ainsi que de l'augmentation liée à l'EJC, des classes spécialisées, de l'école secondaire ou de l'entretien des bâtiments.

3 – Culture, sport et loisirs

Budget 2023	Charges nettes	CHF	176'507.70
Budget 2022	Charges nettes	CHF	183'872.70
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	154'161.45

4 – Santé

Budget 2023	Charges nettes	CHF	8'500.00
Budget 2022	Charges nettes	CHF	8'500.00
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	4'886.30

5 – Sécurité sociale

Budget 2023	Charges nettes	CHF	1'803'660.00
Budget 2022	Charges nettes	CHF	1'917'580.00
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	1'760'832.15

On voit une baisse de CHF 114'000.00 par rapport à 2022, qui correspond à une baisse des bons de garde, des coûts de la crèche ainsi que de la part communale à la compensation des charges.

6 – Transports

Budget 2023	Charges nettes	CHF	714'037.97
Budget 2022	Charges nettes	CHF	689'467.12
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	635'276.57

7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire

Budget 2023	Charges nettes	CHF	103'177.20
Budget 2022	Charges nettes	CHF	103'617.30
Comptes 2021	Charges nettes	CHF	217'308.59

Dans les comptes 2021, il y a CHF 100'000.00 de plus en raison des inondations.

8 – Economie publique

Budget 2023	Revenus nets	CHF	63'200.00
Budget 2022	Revenus nets	CHF	72'430.00
Comptes 2021	Revenus nets	CHF	80'757.65

Par rapport à 2021, la différence provient surtout du faite qu'il n'y a pas eu d'importante manifestation de la part de la CEASS, malheureusement en raison du COVID.

9 – Finances et impôts (*avant attribution du résultat et amortissement suppl. obligatoire*)

Budget 2023	Revenus nets	CHF	5'417'310.00
Budget 2022	Revenus nets	CHF	5'545'290.00
Comptes 2021	Revenus nets	CHF	6'809'050.22

Une grande différence par rapport à 2021 qui était une année exceptionnelle au niveau fiscal. La conséquence de ces années extraordinaires, c'est que nous devons payer plus de péréquation financière en 2023. Ce qui baisse forcément les revenus nets. Le montant de la péréquation se montera à CHF 472'000.00.

Les principales différences de revenu comparaison budget 2023 / budget 2022 / comptes 2021

	2023	2022	2021
Impôts directs, personnes physiques	4'638'800.00	4'780'000.00	5'295'980.00
Impôts directs, personnes morales	961'000.00	1'042'000.00	1'708'773.15
Autres impôts directs	420'000.00	415'000.00	523'545.95
Impôts sur la possession et sur la dépense	10'000.00	10'000.00	8'555.00
TOTAL	6'029'800.00	6'247'000.00	7'536'854.10
Quotité	1.72	1.82	1.82

La baisse de la quotité d'impôt de 1.82 à 1.72 représente CHF 320'000.00 dans les comptes communaux, cette diminution sera compensée par un prélèvement sur le financement spécial relatif à la fiscalité.

Les excédents au Bilan

		Résultat	Fortune estimée à fin 2023
Compte général	./.	CHF 282'530.32	CHF 4'450'000.00
Alimentation en eau	./.	CHF 72'785.00	CHF 529'000.00
Assainissement des eaux	./.	CHF 56'745.00	CHF 758'000.00
Gestion des déchets	./.	CHF 12'627.60	CHF 263'000.00
Sapeurs-pompiers	./.	CHF 33'035.60	CHF 342'000.00

Les quotités et taxes communales

Quotité d'impôts	1.72
Taxe immobilière	1.10 o/oo de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF 50.00 par chien
Taxe des eaux	CHF 1.80 par m3 d'eau consommée + taxes de base inchangées
Taxe d'épuration	CHF 2.15 par m3 d'eau consommée + CHF 0.35 par m3 d'eau consommée pour le fonds cantonal (actuel CHF 0.50) + taxes de base inchangées
Taxe des déchets	CHF210.00 par ménage CHF105.00 par personne seule
Taxe d'exemption du service de défense	6.5 % de l'impôt cantonal, max. CHF 450.00

Pour répondre à la question pourquoi une baisse de quotité d'impôts :

- La commune possède d'importants capitaux propres :
 - La fortune à fin 2022 devrait se monter à CHF 4'735'000.00
 - Financement spécial pour fluctuations de la fiscalité (CHF 4'000'000.00)
 - Financement spécial pour l'entretien/construction bâtiment de l'enfance / Rue des Prés 5 (CHF 3'435'000.00)
 - Financement spécial pour l'entretien des routes (CHF 1'000'000.00)

- La baisse de la quotité d'un dixième pourra être compensée par un prélèvement de CHF 320'000.00 sur le financement spéciale fluctuation de la fiscalité. Mme Merazzi remercie les citoyens qui avaient, à l'époque, accepté la création de ce compte de financement spécial. Ce qui permet de baisser la quotité d'impôt avec un impact raisonnable sur les comptes de la commune.
- La baisse a été intégrée dans la planification financière 2022 – 2027 en tenant compte des futurs investissements.

Mme [REDACTED] ajoute encore qu'en cette période de crise où nous subissons d'importantes augmentations des coûts dans plusieurs domaines, nous sommes convaincus qu'une baisse des charges financières pour les ménages tomberait sous le sens et serait bienvenue.

En conclusion, le résultat négatif du compte général provient principalement :

- de la contribution communale à la péréquation qui augmente fortement en raison des recettes fiscales supplémentaires touchées les années précédentes
- des charges supplémentaires dans le domaine de l'enseignement (Revos 2020 + EJC)

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2022 lors de sa séance du 27 octobre 2022 et recommande à l'assemblée municipale d'approuver :

1. La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux à 1.72 - baisse
2. Le taux applicable à la taxe immobilière 1.10 o/oo – inchangé
3. Le Budget 2023

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour la présentation du budget et ouvre la discussion.

M. [REDACTED] se dit étonné de la baisse d'impôt comme mentionné dans la feuille d'avis du 18 novembre dernier. En effet il y est écrit tel que se présente les rentrées fiscales globales, celles-ci ne permettraient pas de couvrir les charges durables liées à l'ensemble des projets souhaités et laisse entendre que tout devra être étalé dans le temps. Le projet a reçu un grand croche pied, et a été étalé dans le temps alors qu'il est très nécessaire. Il se rappelle aussi que dans les années 1996, lorsque l'on a construit la nouvelle école, on nous a dit qu'elle serait peut-être trop grande. Mais on l'a construite et c'était une belle réussite, inaugurée en 1996. Peu de temps après des conteneurs ont dû être installés. M. [REDACTED] précise aussi qu'une localité a toujours besoin de locaux disponibles. Alors cette baisse de quotité d'impôt lui fait un peu peur dans le sens que des projets importants comme celui de la maison de l'enfance sont reportés. Ce qui lui fait encore plus peur c'est qu'il y ait un nouveau projet avec une nouvelle opposition. Il aimerait que la commune aille de l'avant et tienne la barre du bateau comme elle a été tenue dans les années 1990. Il est étonné par la baisse d'impôt, mais comme cela a été expliqué, celle-ci semble justifié. Il pense que les trois points seront votés l'un après l'autre. Et il aimerait que les citoyens soient un peu rassurés et pas qu'il soit annoncé dans peu de temps que vu la baisse d'impôt, les projets doivent être renvoyés, celui-ci dans une année, celui-la dans deux ans, etc. Si l'on compare avec les villages voisins, Corgémont par exemple, le nombre de salles et d'infrastructures qu'ils ont à disposition, il se demande si c'est le bon moment de se serrer la ceinture.

Le Président donne ensuite la parole à M. [REDACTED], qui dit qu'il a été expliqué qu'il y a un compte de réserve pour la fluctuation des finances, le solde de celui-ci se monte à 4 millions de francs. De plus, la fortune de la commune qui se monte à 4.7 millions de francs, aussi, il trouve indécent d'empiler de l'argent et dit que l'on peut puiser là-dedans et peut-être qu'un jour on pourra réaugmenter la quotité.

La parole est donnée à Mme [REDACTED] pour répondre aux questions.

Elle comprend les inquiétudes liées à la baisse de la quotité d'impôt, et répond que ce projet est très attendu, nous en reparlerons plus tard et le Conseil municipal n'a pas l'intention de le reporter. Elle rassure le personnel de l'EJC et de la Crèche qui, actuellement travaillent dans des locaux qui sont étroits et pas du tout dimensionnés. Au niveau de la quotité d'impôt, bien sûr que cela fait des rentrées fiscales en moins, le Conseil municipal en est bien conscient et les projets non nécessaires seront étalés dans le temps. Ceci pour limiter l'impact des coûts. Quelques années avec une quotité d'impôt plus basse en application est toujours un point positif pour le citoyen, même si plus tard, il sera à nouveau nécessaire de réaugmenter la quotité d'impôts. Lors de plusieurs assemblées municipales, il y a eu des interventions de citoyens qui ne comprenaient pas pourquoi la commune cumulait aussi une fortune sans pouvoir en faire profiter la population. Des promesses ont été faites l'année passée et c'est le moment de les tenir. C'est le bon moment aussi en raison de l'augmentation des prix que l'on subit. Au niveau de la maison de l'Enfance, les choses ont été réévaluées pour un crédit supplémentaire à voter, vous n'êtes pas sans savoir que nous devons faire face à une augmentation des prix qui malheureusement nous a été imposée par la force des choses et des événements qui sont survenus à l'étranger et parfois dans notre commune, c'est ainsi, c'est la démocratie.

Elle rappelle que nous avons d'importants fonds propres et le point sera repris dans les divers. Elle pense que tout a été planifié pour que la charge de la maison de l'enfance puisse être assumée.

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour les compléments d'informations et la parole n'étant pas demandée, clôt la discussion.

Le Président propose de voter les 3 points en bloc, à savoir :

1. La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux à 1.72
2. Le taux applicable à la taxe immobilière 1.10 o/oo
3. Le Budget 2023

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent par 54 (28+26) voix pour et 7 (3+4) voix contre :

- 1. La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux à 1.72**
- 2. Le taux applicable à la taxe immobilière 1.10 o/oo**
- 3. Le Budget 2023**

3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 410'000.00 pour l'agrandissement de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : environ CHF 127'346.00, soit 31.06%, selon la clé de répartition)

La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, responsable du dicastère enseignement et formation pour la présentation du point no 3.

Elle passe la parole à M. [REDACTED], architecte en charge du projet, pour la présentation de l'augmentation des coûts de construction.

M. [REDACTED] salue les citoyens de Sonceboz-Sombeval et remercie Mme [REDACTED] pour l'invitation. Il s'est rendu compte qu'il a beaucoup de slides et dit qu'il fera vite. Mais c'est par soucis de transparence qu'il a mis beaucoup de photos. Il rappelle le principe du projet, de l'extension qui va se faire entre les deux bâtiments. Avec au sud comme principe, l'idée de glisser deux salles de classe au Rez inférieur et de venir prolonger au Rez supérieur les espaces au niveau des salles des enseignants. Le principe est de conserver les dalles du rez-de-chaussée et la dalle toiture devait être simplement prolongée au sud sur la base de plans existants. Ces dalles sont particulièrement robustes, elles ont dû être sciées avant d'être prolongées. Dans un premier temps, des photos ont été reçues par le concierge qui montre que le chauffage à distance passe dans le radier. Ceci a bien compliqué le concept très simple de départ. Il n'a pas été possible de couper ce radier. Aussi, il a fallu changer de système constructif dès le départ. Les appels d'offres ont été réalisés et les travaux ont débutés. Dès les premiers creusages, il y a eu la surprise de cette dalle au milieu qui a dû être remplacée. Le calendage de droite est tombé et la découverte de nouveaux éléments imprévus, le terrain est supra pollué, ancienne décharge de type a et b. Le mur qui était censé aller jusqu'à l'abri antiatomique n'y allait pas. Il a fallu scier un grand mur porteur en 3 fois. 3 étapes de plusieurs semaines, d'important travaux de soudeurs ont dû être faits. Pendant les creusages on se rend compte que les plans reçus n'étaient pas tout à fait exacts, la géométrie du bâtiment notamment. Les fondations prévues n'étaient pas existantes. M. [REDACTED] explique et détaille ensuite les photos de chantier. En août, la plus-value a été annoncée, la construction de la salle des casiers a été mise de côté afin de pouvoir financer les autres plus-values. Le chantier a bien avancé et malgré les surprises les délais étaient respectés. Pour la salle des casiers, afin d'éviter d'autres surprises, des sondages ont été réalisés.

Les coûts sont détaillés comme suit :

Partie centrale :

ensemble des travaux	CHF 1'055'000.00
régie, non prévus	CHF 30'000.00

Salle des casiers :

ensemble des offres	CHF 235'000.00
régie, non prévus	CHF 25'000.00
réserve globale	CHF 55'000.00

Total budget : CHF 1'400'000.00

M. [REDACTED] demande pourquoi est-ce que des recherches n'ont pas été faites avant ?

M. [REDACTED] répond que certaine chose ne pouvait pas être visible sur les plans, et la plupart des « surprises » ne pouvaient être découvertes que pendant les travaux.

M. [REDACTED] pose encore la question, cela veut dire que les anciens plans n'étaient pas corrects ?

Ce à quoi M. [REDACTED] répond : « *c'est cela* ».

M. [REDACTED] dit que cela serait plutôt à ceux qui ont construit ces bâtiments auparavant d'indemniser. Pourquoi est-ce que cela serait à nous de payer ? Ne serait-ce pas aux personnes précédentes de payer ces suppléments ?

M. [REDACTED] répond que c'est une bonne question, mais que les plans reçus de la commune étaient de bonne qualité, et certainement personne n'a imaginé qu'un jour sous cette dalle se construirait une salle de classe.

Mme [REDACTED] remercie M. [REDACTED] pour la présentation et informe que le Conseil municipal recommande aux citoyens d'approuver le crédit supplémentaire de CHF 410'000.00 pour l'agrandissement de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : **env. CHF 127'346.00**, soit 31.06%, selon la clé de répartition).

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

Mme [REDACTED] souhaite encore préciser par rapport aux questions posées concernant les erreurs de plans, que c'est un bâtiment qui a été construit dans les années 60-70 et que malheureusement, il y a prescription et que rien ne peut être réclamé à ce niveau-là.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit supplémentaire de CHF 410'000.00 pour l'agrandissement de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : environ CHF 127'346.00, soit 31.06%, selon la clé de répartition) par 58 voix (28 +30) et 1 voix contre.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 115'000.00 pour le remplacement d'un véhicule léger du corps des sapeurs-pompiers de la Suze

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire et responsable du dicastère administration générale et sécurité public pour la présentation du crédit d'engagement de CHF 115'000.00 pour le remplacement du véhicule léger du corps des sapeurs-pompiers de la Suze.

Le véhicule léger Suze 55 (stationné à Corgémont) présente des faiblesses au niveau électrique et il est âgé de 17 ans. Aussi, il doit être remplacé. L'investissement global se monte à CHF 115'000.00, en détail :

	Véhicule	Matériel	Total (CHF)
Véhicule S55	95'665.00 CHF		95'665.00 CHF
Matériel agencé dans véhicule		0.00 CHF	0.00 CHF
SOMME [HT]	95'665.00 CHF	0.00 CHF	95'665.00 CHF
TVA [7.7 %]	7'366.20 CHF	0.00 CHF	7'366.20 CHF
SOMME [TTC]	103'031.20 CHF	0.00 CHF	103'031.20 CHF
Réserve			11'968.80 CHF
TOTAL investissement [TTC]			115'000.00 CHF

Ce véhicule sera également engagé en cas d'incendie de forêt, c'est un véhicule de premier secours, c'est avec celui-là que les premiers pompiers arrivent sur le lieu du sinistre. Il précise qu'il est absolument nécessaire de changer ce véhicule et les sapeurs-pompiers doivent avoir un véhicule adéquat en cas d'intervention.

M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 115'000.00 pour le remplacement d'un véhicule léger du corps des sapeurs-pompiers de la Suze.

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

M. [REDACTED] a deux questions, la première étant de savoir qui livrerait ce véhicule ? A sa connaissance aucun des garagistes de Sonceboz-Sombeval n'ont été contactés. Et il pense qu'il y en a bien un qui pourrait le livrer pour le prix. La deuxième question, est-ce que c'est vraiment nécessaire ? est-ce qu'on a demandé des devis pour remettre ce véhicule en état ?

M. [REDACTED] répond que ce sont des véhicules spécifiques et que pas n'importe qui peut livrer ces véhicules. Il existe deux entreprises qui livrent ce type de véhicule.

M. [REDACTED] dit « *Les garagistes de Sonceboz-Sombeval ne sont pas si cons et qu'eux aussi peuvent contacter ces entreprises et pourraient faire la même offre, mais non, on est cons comme garagistes* ».

Le Président donne la parole à Mme [REDACTED], vice-commandante des sapeurs-pompiers de la Suze, et elle précise que des offres ont été demandées pour l'aménagement du véhicule, mais il n'y a pas de mandat qui a été donné pour la livraison du véhicule. Nous sommes limités pour l'aménagement mais il n'y a pas de garagiste attiré pour la livraison du véhicule.

M. [REDACTED] souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'ancien véhicule ?

M. [REDACTED] répond que le véhicule sera revendu une fois le nouveau véhicule réceptionné.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit d'engagement de CHF 115'000.00 pour le remplacement du véhicule léger du corps des sapeurs-pompiers de la Suze par 51 voix (28+23) voix et 5 voix contre.

5. **Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la rue des Prés**

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable des travaux publics, énergie et trafic pour la présentation du crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la Rue des Prés.

L'étude réalisée par le bureau [REDACTED], concernant l'état de conservation et l'intégrité structurale des trois ponts traversant la Suze a relevé que la sécurité structurale n'est pas assurée au sens des normes actuelles. Aussi, il est nécessaire d'assainir ces ouvrages dans les prochaines années. Sur les photos du pont de la rue des Prés, on peut y voir des éclatements du béton et tâches d'humidité apparentes.

Le détail de l'investissement de la rue des Prés pour une durée de 50 ans :

Installation de chantier	10'000.00 CHF
Echafaudages	8'000.00 CHF
Renforcement de l'ouvrage y.c. hydrodémolition, traitement de surface, mise en place de mortier de reprofilage.	125'000.00 CHF
Système de séparation fixe et inamovible des trottoirs	5'000.00 CHF
Assainissement des culées, rejointoiement des joints	4'000.00 CHF
Honoraires ingénieurs	11'000.00 CHF
Divers et imprévus	40'000.00 CHF
Réserve	47'000.00 CHF
Total	250'000.00 CHF

M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la rue des Prés.

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la rue des Prés par 63 (34 +29) voix.

M. [REDACTED] informe que le nombre de participants à l'assemblée municipale est de 65 pour 1246 ayants droit de vote.

6. **Discuter et autoriser une dépense de CHF 202'000.00 pour la réfection de la cabane du foot**

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable des bâtiments, plans de zone et constructions pour présenter la demande d'autorisation de dépense de CHF 202'000.00 pour la réfection de la cabane du foot.

La cabane de foot a subi des dégâts lors des intempéries du 23 juin 2021. Il y a eu une importante fuite d'eau à l'intérieur du bâtiment en début d'année 2022. Le bâtiment est actuellement inutilisable. La cabane de foot appartient à la commune de Sonceboz-Sombeval.

En plus des travaux nécessaires suite aux différents dégâts, l'enveloppe du bâtiment (isolation, remplacement des fenêtres) sera améliorée et des aménagements extérieurs seront réalisés.

Le but est d'en faire un lieu de de rencontre pour les villageois et villageoises.

Le détail de l'investissement prévu :

Travaux de peintures	25 000,00 CHF
- façade Ouest (env. CHF 7'200.00) pris en charge par l'AIB	
Menuiserie	127 000,00 CHF
- frais liés aux dégâts d'eau pris en charge par l'assurance (env. CHF 22'000.00)	
Aménagements extérieurs (terrasse, couvert,..)	50 000,00 CHF
Total	202 000,00 CHF

M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'autoriser la dépense de CHF 202'000.00 pour la réfection de la cabane du foot.

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

M. [REDACTED] aimerait savoir qui a la main mise sur cette cabane ? Est-ce le football ou la commune ? Est-ce que la cabane peut être louée par quelqu'un d'une autre société ? Comment cela se passe ? Quelles sont les aménagements internes ? Si c'est seulement une cabane pour le football c'est trop cher, si la cabane peut être utilisée par tout le monde et que c'est bien la municipalité qui la gère, il acceptera effectivement le crédit.

M. [REDACTED] répète que la cabane appartient à la commune de Sonceboz (acte notarié). Elle n'est plus au foot, mais elle porte toujours ce nom parce que c'est eux qui l'on érigé. Mais elle est bel et bien propriété de la commune aujourd'hui. Il y avait deux solutions lorsque la commune a repris le bâtiment soit, la démonter complètement (la mettre par terre), soit la remettre en état afin d'en faire un lieu de vie pour les villageois de Sonceboz-Sombeval.

M. [REDACTED] espère que l'on ne se retrouvera pas dans les mêmes conditions qu'à l'école secondaire une fois que les travaux auront commencés, fondations complètement pourries, ou toute la tuyauterie, comme déjà soulevé on est pas certain... Il trouve que c'est scabreux et il faudrait être certain de ce coup-là. Il se demande également si à l'époque, la cabane en bois avait coûté autant et se demande si cela en vaut vraiment la peine. Il se pose également la question, comme M. [REDACTED] et d'autres, mais que va-t-on faire de cette cabane ? qui va l'utiliser ? Il demande au Président de demander le vote au bulletin secret pour cet objet.

Le Président confirme qu'il faut obtenir l'accord d'un quart des personnes présentes pour obtenir le vote au bulletin secret (soit 17 personnes).

M. [REDACTED] précise qu'il s'est approché de spécialistes pour la rénovation de ce type d'objet. La question leur a été posée si nous n'avions pas meilleur temps de la démonter ou est-ce plus judicieux de la rénover ? Les spécialistes préconisaient plutôt la rénovation au grand étonnement de M. [REDACTED]. Des devis encore plus détaillés seront demandés, mais pour pouvoir avancer dans le projet, il est demandé aujourd'hui aux citoyens un crédit de CHF 202'000.00.

M. [REDACTED] reprend la parole, en mentionnant qu'on risque d'avoir des surprises relatives aux dégâts d'eau dans une cabane en bois.

M. [REDACTED] confirme que la moitié du plancher a été ouvert, la cabane a été sondé à différents endroits, une moitié du plancher a été estimée abîmée.

M. [REDACTED] dit qu'il est allé voir cette cabane cet après-midi, celle-ci n'a pas de fondation. On ne construira pas sur des fondations inexistantes c'est quelques tuyaux en béton et c'est tout.

M. [REDACTED] dit que c'est un spécialiste qui a donné son conte-rendu, lui-même n'est pas spécialiste.

M. [REDACTED] parle des problèmes connus si le centre sportif se remettait en marche, et se pose la question s'il ne faudrait pas étudier des douches correctes dans ce local ? Il dit que pour le moment il ne sait

pas trop à quoi cela sert, apparemment le Conseil non plus. Il se dit étonné que l'on n'étudie pas une fois des douches indépendantes pour le terrain de sport.

M. [REDACTED] dit que la question s'est posée, mais comme cela est occupé pour le moment, cela ne nécessite pas de douches. Il trouve l'idée judicieuse, peut-être que cela viendra avec le temps. Des idées, il y en a pleins et le jour où un projet exigera des douches, il sera le premier à amener le projet.

M. [REDACTED] dit que pour un village de 2000 habitants, il n'y a actuellement aucun local pour organiser une fête familiale par exemple. Il trouve qu'un investissement de CHF 202'000.00 serait un petit plus pour le village de Sonceboz-Sombeval et ne pense pas que cela fera trop de bruit pour certaines personnes.

Mme [REDACTED] rejoint ces Messieurs par le fait que ce montant lui semble exorbitant pour la rénovation de cette cabane. Elle se demande si la démolir et poser des conteneurs comme à l'école ne serait pas plus avantageux ?

M. [REDACTED] dit qu'effectivement, il était le premier surpris qu'on ne lui conseille pas de démolir la cabane. Alors bien sûr que nous ne posséderont pas une maison en dur comme une vraie salle des fêtes. Mais l'idée est d'avoir quelque chose de sympathique et conviviale. En effet, CHF 200'000 c'est beaucoup d'argent, il y a du bois, mais c'est pour en faire un lieu de vie installé et organisé à l'intérieur...

Mme [REDACTED] coupe M. [REDACTED], en disant que neuf elle veut bien, mais CHF 202'000.00 pour des rénovations c'est trop cher.

La question est posée auprès de quelle entreprise s'est approché M. [REDACTED] ?

Il répond qu'il s'est approché de l'entreprise [REDACTED] à [REDACTED], spécialisée dans ce genre de construction et ensuite il a fait appel à l'entreprise [REDACTED] de [REDACTED].

M. [REDACTED] demande si pour l'intérieur, il est prévu une cuisine, WC et WC handicapés ? Pour un bâtiment public qui le restera, est-ce que l'aménagement intérieur sera complet ? Et est-ce qu'on pourra le louer pour faire des fêtes (se dit lui-même très ouvert aux fêtes) mais le bâtiment sera-t-il fonctionnel et complet ?

M. [REDACTED] confirme que c'est justement l'idée. La cuisine est déjà semi existante, et les WC seront refaits.

M. [REDACTED] dit « *tu dis que c'est un début de travaux ces CHF 202'000.00, il y aura CHF 200'000.00 de plus ? il faut s'attendre à cela ?* »

M. [REDACTED] dit que, si au premier coup de pioche on se rend compte que le montant fixé ne sera pas suffisant, on arrête tout et on reviendra vers les citoyens pour un nouveau devis et une nouvelle discussion.

Une personne demande si l'on peut revenir sur le devis, est-ce qu'il a été prévu quelque chose pour l'électricité ?

M. [REDACTED] confirme que pour l'électricité nous n'allons pas entrer en matière, il n'est pas prévu de faire quelque chose. Dans le devis présenté, une réserve a été prévue pour ce genre de travaux s'ils sont nécessaires.

M. [REDACTED] trouve louable en soit de faire quelque chose pour le village, mais ne trouve pas judicieux d'investir CHF 202'000.00 sur une croûte. Il pense qu'avec les moyens financiers à disposition de la commune à ce jour, la commune a certainement les moyens de faire un nouveau bâtiment propre. Il aimerait bien que le Conseil regarde pour un nouveau projet un peu plus développé et abandonner la réfection de cette cabane. Il ne trouve pas normal que la commune paye des centaines de milliers de francs à la péréquation financière.

M. [REDACTED] prend la parole pour préciser que la cabane du foot à amener passablement de discussions au sein de l'exécutif, mais celui-ci a également été très occupé par la maison de l'enfance pendant près de 40 mois à cause d'oppositions. Maintenant nous sommes dans une situation où nous avons un gros investissement supplémentaire et nous allons devoir investir plus et c'est regrettable. Il aurait préféré qu'il n'y ait pas eu d'opposition et ainsi nous aurions pu bâtir cette maison de l'enfance et nous aurions pu y rentrer au mois d'août. Et nous aurions pu investir de l'argent pour une cabane du foot qui soit mieux rénovée ou neuve, en bref, plus au goût du jour et disponible à la location pour les citoyens.

M. [REDACTED] trouve personnellement que le projet n'est pas bien étudié, il est d'accord qu'il faut faire quelque chose à Sonceboz-Sombeval, les possibilités de location manquent. Mais il pense que la commune n'est pas allée au fond de ce projet. Il manque quand même pas mal de points dans le budget de rénovation. Il pense qu'il faut le refaire et revenir avec le projet lors d'une prochaine assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et informe que pour que la motion du vote à bulletin secret soit acceptée, elle doit être acceptée par le quart des ayants droit de vote.

Le Président pose la question acceptez-vous la motion d'ordre « vote au bulletin secret » ? 8 (6 + 2) voix acceptent la motion d'ordre. Le Président confirme que le quart des ayants droit de vote n'est pas atteint. Aussi, la votation aura lieu à main levée.

Par vote à main levée, les ayants droit refusent la dépense de CHF 202'000.00 pour la réfection de la cabane du foot par 29 (13 + 16), 26 (10 + 16) voix pour.

7. Discuter et approuver les nouvelles dépenses périodiques suivantes :

- a) une contribution annuelle de CHF 20'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)**
- b) une garantie de déficit de CHF 10'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)**

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable de la prévoyance sociale et santé, culture et loisirs pour présenter les demandes de nouvelles dépenses périodique :

- a) *Une contribution annuelle de CHF 20'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)*

M. [REDACTED] est heureux de présenter la nouvelle association, car celle-ci fera beaucoup bouger le village. Avant de passer les points en détail, M. [REDACTED] présente l'ASSEA « Association Sonceboz-Sombeval Embellissements et animations. L'ASSEA sera une association à but non lucratif. Son seul et unique but sera de faire bouger le village. Le but, à terme, est de proposer une manifestation par mois, l'année prochaine, 9 à 10 manifestations sont prévues, dont 3 en décembre. Le comité sera présidé obligatoirement par le responsable du dicastère culture et sport du Conseil municipal de Sonceboz-Sombeval. Les 4 autres membres du comité seront obligatoirement des citoyens de Sonceboz-Sombeval. L'ASSEA, fonctionnera dans selon lui comme une commission du village, elle a pour but de travailler avec les sociétés du village, une invitation leur sera envoyée tout prochainement concernant la fête du village. L'ASSEA souhaite proposer des manifestations à tous les types de personnes. En étant membre de l'ASSEA, vous serez convoqué à l'assemblée générale, aussi, vous aurez la possibilité d'influencer le programme des manifestations. Les décisions importantes seront prises lors de l'assemblée générale une fois par année.

Pourquoi remplacer la CEASS par l'ASSEA ? Il est très compliqué actuellement d'organiser les manifestations, notamment obtenir le budget qui passe nécessairement par l'acception d'un crédit. Avec l'ASSEA, si une manifestation tombe à l'eau pour n'importe quelle raison, on peut réinvestir les fonds prévus pour une autre manifestation, ce qui actuellement n'est pas possible. Il faut également savoir que même si l'ASSEA sera à but non-lucratif, elle fera certainement des bénéfiques, ceux-ci seront entièrement réinvestis dans l'association et n'iront plus à la commune. Cet argent sera réinvesti dans du matériel, comme une sono par exemple, etc. Le futur comité de l'ASSEA souhaite proposer des manifestations sociales qui seront ouvertes à tout le monde. Le but n'est pas de demander des cotisations d'entrée de CHF 50.00, ou de vendre des bières à CHF 6.00 ou CHF 7.00. Le but est vraiment de permettre à tous de participer, en particulier à ceux qui ont un pouvoir d'achat plus faible.

La CEASS « commission d'embellissement et d'animation Sonceboz-Sombeval » sera remplacée par une association l'année prochaine. L'assemblée constitutive de cette nouvelle association ASSEA « Association Sonceboz-Sombeval Embellissements et animations » aura lieu le 15 décembre prochain.

L'ASSEA a le projet de présenter un programme de manifestations plus riche dès l'année prochaine. Pour information, ci-après les coûts (de la CEASS) à la charge de la commune des années précédentes :

2019	2018	2017
13'259.10	19'972.55	17'100.40

M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'approuver la nouvelle dépense périodique « contribution annuelle de CHF 20'000.00 à la nouvelle association ASSEA ».

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

Mme [REDACTED] se demande si l'ASSEA devient une concurrente aux sociétés locales qui elles, elles ont besoin de faire des manifestations. Et elle se demande si l'ASSEA aura la main mise sur toutes ces sociétés ?

M. [REDACTED] répond que non, ce n'est clairement pas le cas et le but est de travailler avec les sociétés locales. Il invite les sociétés locales à venir vers lui, pour rappel, les sociétés locales ont été invitées l'année passée pour l'organisation de la fête du village, une seule d'entre elle a répondu. Il espère vraiment qu'elles auront envie de travailler avec l'ASSEA. Le but ce n'est pas de les manger, c'est de travailler avec elles et toutes les personnes dans le but de faire bouger le village. Si une fois, une société souhaite organiser une grande fête, l'ASSEA leur laissera la place.

M. [REDACTED] a reçu aujourd'hui le flyer concernant l'assemblée de constitution de l'ASSEA et au point 7 il est parlé de cotisations. Comment cela se fait-il que les membres devront payer une cotisation ? Les gens doivent-ils payer et travailler ?

M. [REDACTED] répond que la cotisation sera modique et que l'ASSEA est également à la recherche de fonds car le budget de l'ASSEA va avoisiner les CHF 100'000.00. Certes, une belle partie est financée par la commune, mais il faut encore trouver le reste. Le but est d'avoir un maximum de membres, le montant de la cotisation sera modique, un maximum de personne pourront ainsi influencer lors de l'assemblée générale.

M. [REDACTED] dit qu'il a beaucoup été parlé de manifestations et il se demande quelles actions sont imaginées pour l'embellissement ?

M. [REDACTED] répond que dans les CHF 20'000.00 prévu, CHF 5'000.00 seront utilisés pour l'embellissement du village. Chaque année, ce montant sera investi dans ce but, toutefois pour l'année prochaine, il ne peut pas encore annoncer de projet concret. Par exemple, l'entrée du village, et d'autres projets, mais le comité n'a encore rien arrêté. Mais chaque année quelque chose sera fait pour l'embellissement.

M. [REDACTED] demande qui a payé le flyer pour la création de l'assemblée et son envoi.

M. [REDACTED] dit que c'est la commune qui pris ces frais en charge sur le crédit de la CEASS.

M. [REDACTED] dit encore qu'il ne comprend pas que la contribution soit voté avant la création de l'ASSEA, il lui semble que l'on met la charrue avant les bœufs.

M. [REDACTED] souhaite avoir une sécurité financière avant de créer l'association. La société ne pas être créée sans aucun fond. Si ce crédit devait être refusé, cela ne veut pas dire que nous ne créerons pas la société, mais nous devons bien réfléchir sur la manière de faire. Certainement que les manifestations devront être revues à la baisse. Il faut également savoir que si le crédit vient à être refusé, la CEASS n'a pas de budget l'année prochaine. Il sera alors difficile pour la CEASS d'organiser des grandes manifestations, car il faudra alors demander des crédits supplémentaires dans la limite de CHF 10'000.00 par manifestation.

M. [REDACTED] demande quel est le bénéfice engendré par les deux fêtes de cette année, fête du village et fête du 1^{er} aout ?

M. [REDACTED] explique que les membres de la CEASS sont rétribués en partie, ils ont droit à des jetons de présences. Jetons de présences qui sont sponsorisés par la commune actuellement, si on excepte les jetons de présences, par manifestation cela rapporte entre CHF 2'000.00 et CHF 3'000.00.

M. [REDACTED] dit encore que sur 5 ans, cela représente CHF 100'000.00 et sur 10 ans c'est CHF 200'000.00, il trouve ces montants élevés. Il demande à nouveau le vote à bulletin secret.

Le Président confirme qu'il fera le nécessaire avant la votation.

Mme [REDACTED] souhaite féliciter la CEASS pour tout ce qui est organisé et trouve bien de pouvoir se réunir et partager un moment convivial lors de ces fêtes.

M. [REDACTED] est du même avis que Mme [REDACTED], il est pour développer les activités du village et de le rendre le plus vivant possible.

M. [REDACTED] demande si l'ASSEA fait partie de la commune ou pas ?

M. [REDACTED] répond que cela ne sera plus une commission de la commune cela sera une association du village.

M. [REDACTED] à savoir, dans la probabilité que ce crédit soit accepté, est-ce que n'importe quelle association pourrait demander le même montant ?

M. [REDACTED] répond que la commune a quand même posé des garde-fous et imposé certaines conditions. Une convention sera signée avec la commune. Mais effectivement, tout le monde pourrait faire la demande, mais cela ne veut pas dire qu'un crédit à tous leur sera accordé. Ils devraient répondre aux mêmes conditions.

M. [REDACTED] pose la question qu'en est-il du point de vue de l'équité ?

M. [REDACTED] dit encore que les travaux de l'ASSEA sont ceux que fait actuellement la CEASS, donc commission communale, si une société veut organiser les 12-13 manifestations, il sera le premier à leur laisser la place et soutenir la demande sponsoring au Conseil municipal.

Mme [REDACTED] dit qu'elle ne trouve pas correct d'attribuer une contribution de CHF 20'000.00 par année à une société, pas d'équité envers les autres sociétés. Chaque société doit établir son budget et en fonction elle organise ou non une manifestation. Elle a regardé les chiffres dans le budget, au niveau de la promotion économique, on trouve des charges d'un montant de CHF 32'370.00 et des revenus de CHF 26'000.00 au niveau des revenus, ce qui donnait un excédent de charge de CHF 5'770.00 y compris CHF 7'000.00 de jetons de présences. Elle trouve ce montant trop élevé, elle demande à réévaluer la hauteur de la subvention. Elle n'est en revanche pas contre une contribution et félicite M. [REDACTED] pour tout le travail accompli, mais par contre elle trouve qu'il faudrait être plus raisonnable. Elle mentionne encore qu'il a été dit à la seule société qui s'est intéressé pour la fête du village qu'elle n'était pas la bienvenue elle trouve cela dommage.

M. [REDACTED] aimerait savoir qui de la CEASS a dit qu'il n'était pas les bienvenues, il est sûr que personne de la CEASS n'a dit de telles choses. La séance a par contre effectivement été annulée, car le projet de départ était basé sur la participation de plusieurs sociétés. Il reconnaît que la CEASS aurait peut-être dû reprendre contact avec cette société, mais en aucun cas elle n'était pas la bienvenue. Il reconnaît qu'il y a aussi plein d'erreurs de jeunesse. Il prend acte de la remarque, et aimerait que ce genre de chose ne se reproduise plus à l'avenir et il faudra une vraie discussion avec les sociétés du village. A Corgémont par exemple, la commune ne participe pas, car chaque société monte sa propre tente. A Sonceboz-Sombeval, c'est la commune qui organise le montage de la tente, la scène et la sono, il dit qu'il ne peut pas donner tout le bénéfice aux sociétés. Concernant le budget 2022 et la réalité, il y a une grande différence, plusieurs crédits supplémentaires ont dû être demandés au Conseil municipal. Le budget a été fait sur la base d'une année COVID, et il y a eu en 2022 une grosse fête du village et une grande balade gourmande. Tout était prévu mais pas aussi grand. Alors cette année, il pense que la CEASS est plus près du chiffre demandé que du budget 2022. Il demande confirmation à l'administrateur des finances.

M. [REDACTED] confirme que cette année, on est plus proche de cela et que le budget cité par Mme [REDACTED] n'était jamais respecté lors des années précédentes. C'est toujours beaucoup plus haut et lorsque le budget était demandé à la CEASS ceux-ci répondaient il faut remettre les mêmes chiffres, tout en sachant que ceux-ci seraient dépassés.

M. [REDACTED], qui a été président de la CEASS pendant près de 10 ans, dit qu'il sait ce que cela coûte et c'était clairement difficile de faire un budget. Il pense que ces CHF 20'000.00 sont clairement nécessaires. Cela n'est pas facile de faire un budget pour une société, car on est dépendants de différents facteurs. Il pense également que les CHF 10'000.00 en plus en cas de pépins sont nécessaires. Il propose à l'assemblée d'accepter les demandes telles quelles et félicite la société pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président pose la question acceptez-vous la motion d'ordre « vote au bulletin secret » ? 5 (1 + 4) voix acceptent la motion d'ordre. Le Président confirme que le quart des ayants droit de vote n'est pas atteint. Aussi, la votation aura lieu à main levée.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent la nouvelle dépense périodique « une contribution annuelle de CHF 20'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS) » par 49 voix (23 + 26) et 11 (6 + 5) voix contre.

- b) Une garantie de déficit de CHF 10'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS)

Afin de couvrir les éventuelles pertes financières par exemple en cas de mauvais temps lors de la fête du village, l'ASSEA demande à la Municipalité une garantie de déficit de CHF 10'000.00 supplémentaire. Cette garantie permettra également de pérenniser l'association.

M. [REDACTED] confirme que c'est une garantie que les autres sociétés n'ont pas, l'ASSEA va organiser toutes les manifestations du village et il pense n'avoir jamais empiété sur une manifestation que souhaitait organiser une autre société. Lorsque l'on organise 12-13 manifestations, on est tributaire du temps et plein de choses peuvent arriveres que l'on ne peut pas prévoir. L'objectif de cette garantie est de permettre à la société de ne pas mourir. Il rassure les citoyens, lors des 4-5 précédentes années, il n'y a pas eu une fois où l'on aurait dû faire appel à cette garantie supplémentaire. L'ASSEA fera clairement attention à son budget, d'ailleurs un point dans les statuts de la nouvelle société le mentionne. Un contrat sera signé avec la commune, et le montant ne sera versé que sur présentation des comptes. Celui-ci ne sera pas forcément utilisé.

M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'approuver la nouvelle dépense périodique « Garantie de déficit de CHF 10'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" ».

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent la nouvelle dépense périodique « garantie de déficit de CHF 10'000.00 à la nouvelle association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation "ASSEA" (ancienne CEASS) » par 47 voix (23 +24), 13 voix (7 + 6) contre.

8. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :

- a) **Assainissement des canalisations d'eaux usées 2018 à 2021**
- b) **Remplacement des portes et du vitrage – Complexe du Brahon**
- c) **Remplacement du chauffage – Complexe du Brahon**

- a) La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale responsable de la protection et aménagement de l'environnement pour présenter l'arrêté de compte concernant l'assainissement des canalisations d'eaux usées 2018 à 2021.

Sur la base du plan général d'évacuation des eaux un crédit de CHF 225'000.00 a été voté en 2017 pour la réfection des chambres et le chemisage des canalisations. Ces travaux ont été effectués entre 2018 et 2022, à la Rue Euchette, à la Rue du Soleil et à la Rue de la Gare.

Crédit voté par l'assemblée municipale du 11.12.2017	225 000,00
Assainissement canalisations	141 738,75
TOTAL	141 738,75
Amélioration	-83 261,25

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

- b) La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable des bâtiments, plans de zone et constructions pour présenter l'arrêté de compte concernant le remplacement des portes et du vitrage du complexe du Brahon.

Il présente des photos « avant et après » de la réalisation des travaux puis explique l'arrêté de compte :

Crédit voté par l'assemblée municipale du 9.12.2019	105'000.00
Frais remplacement portes et vitrages	77'456.40
TOTAL	77'456.40
Amélioration	-27'543.60

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

- c) La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable des bâtiments, plans de zone et constructions pour présenter l'arrêté de compte concernant le remplacement du chauffage du complexe du Brahon.

Il explique l'arrêté de compte suivant :

Crédit voté par l'assemblée municipale du 11.12.2017	165'000.00
Frais remplacement chauffage	112'199.15
Frais ingénieurs	15'078.00
TOTAL	127'277.15
Amélioration	-37'722.85

Le Président de l'assemblée municipale ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

9. Divers

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal responsable des bâtiments, plans de zone et constructions pour présenter le projet de la maison de l'Enfance.

En date du 30 juin 2019, les citoyens et citoyennes de Sonceboz-Sombeval ont accepté un crédit d'engagement de CHF 6'630'000.00 pour la construction d'une maison de l'enfance. Le projet de construction a fait l'objet de différentes oppositions. La dernière opposition a été levée par le Tribunal fédéral en date du 30 septembre 2022. Des dépenses pour un montant de CHF 520'000.00 ont déjà été réalisées (terrain, géomètre, permis de construire, gabarits, frais d'ingénieurs, etc.). Certains travaux ont déjà été attribués, notamment le gros œuvre. Si les contrats devaient être annulés, cela engendrerait des pénalités à charge de la commune. Le Conseil municipal a depuis lors pris contact avec les différents acteurs concernés par la réalisation du projet afin de déterminer la suite de la procédure. Sachant qu'un renchérissement des matériaux a eu lieu ces derniers mois. En premier lieu, un crédit supplémentaire lié à l'augmentation des coûts des matériaux (en raison de la situation économique) devra être approuvé. La population devra approuver un crédit supplémentaire d'un montant de **CHF 900'000.00**. Ce qui correspond à une augmentation d'environ 15% du montant globale par rapport en 2019. Le Conseil municipal a fixé la votation au **29 janvier 2023**.

L'augmentation peut être détaillée comme suit :

			Augmentation
Bâtiment	5'760'000.00 CHF	115.00%	6'624'000.00 CHF
Terrain	320'000.00 CHF		320'000.00 CHF
Réserve 5 %	300'000.00 CHF		300'000.00 CHF
Mobilier	250'000.00 CHF	115.00%	287'500.00 CHF
Total brut à voter	6'630'000.00 CHF		7'531'500.00 CHF
Subventions Minergie P	-130'000.00 CHF	115.00%	-130'000.00 CHF
Total net	6'500'000.00 CHF		7'401'500.00 CHF
	Augmentation de	15.00%	900'000.00 CHF

Le Président passe ensuite la parole à M. [REDACTED], Maire. Celui-ci dit qu'en 3 semaines, le travail de l'équivalent de 2 mois a été réalisé. Une course a eu lieu pour trouver une synergie avec les différentes directions, Ecole, Crèche et EJC. Une réévaluation des pavillons a eu lieu, les pavillons ont une durée de vie limitée entre 20 et 40 ans. En conclusion, le Conseil municipal est d'avis qu'il est impératif de construire ce bâtiment de la maison de l'enfance. Aussi, en relation avec les nouveaux projets de constructions qui vont arrivés. De plus, les conditions actuelles à la Crèche et à l'EJC ne sont plus acceptables. A l'EJC, toutefois pour les deux prochaines années, il y aura une petite bouffé d'oxygène, car une classe d'école enfantine va fermer. L'EJC pourra ainsi utiliser ces locaux, mais dans deux ans une troisième classe enfantine devra être rouverte. Il espère que beaucoup de monde viendra voter le 29 janvier prochain et afin de glisser un grand oui dans les urnes.

La parole n'étant pas demandée au sujet de la maison de l'enfance, le Président passe la parole à M. [REDACTED] pour la présentation du projet de chauffage à distance.

Cela fait un moment que nous en parlons de ce projet, malheureusement tout ne va pas aussi vite que nous le voudrions, ceci est dû à la lenteur administrative. Il explique ensuite que :

- Le projet de chauffage à distance est en cours, des séances ont lieu régulièrement, l'étude de faisabilité est terminée.
- Les projections sont positives, des chiffres existent, ainsi que des solutions pour les intéressés. Nous attendons encore des réponses de grands consommateurs.
- Deux sites sont en études.
- Création d'une société anonyme « Energie Sonceboz-Sombeval S.A. », ceci permettra d'améliorer la rapidité administrative, et nous serons ainsi plus efficace.
- Prochain point de décision => janvier 2023, nous reviendrons alors avec le détail.
- Pour la construction du réseau, il faut compter deux saisons, potentiellement les premiers clients seront raccordés en septembre 2024.

La parole n'étant pas demandée au sujet du chauffage à distance, le Président passe la parole à Mme [REDACTED] pour la présentation du projet d'aménagement des berges de la Suze (PAE de la Suze).

Le plan d'aménagement des eaux de la Suze va pouvoir débuter au printemps 2023. Le PAE de la Suze a pour objectif de lutter contre les crues, mais aussi la revitalisation. C'est-à-dire de le rendre le plus naturel possible pour la biodiversité. Le projet va se dérouler en 3 phases, la première sur la partie centrale en 2023, ensuite à l'Est en 2024 et pour terminer à l'Ouest en 2025. Le projet sera géré par le syndicat des eaux de la Suze et sera suivi par la commune. La prochaine étape sera la prise de contact avec les riverains par le syndicat via le bureau d'ingénieur.

La parole n'étant pas demandée au sujet de l'aménagement des berges de la Suze, le Président passe la parole à M. [REDACTED], Maire pour la rétrospective 2022.

« Mesdames, Messieurs,

L'année 2022 a été une année très intense, plusieurs dossiers en suspens, dû à la pandémie et divers recours. Dès l'année prochaine, nous allons réaliser une partie de ces projets. La réfection de la Gare, qui s'effectuera sur les deux prochaines années. Le PAE de la Suze, comme l'a spécifié [REDACTED], et en 2024, le trottoir en direction de la pétanque et du garage [REDACTED] et [REDACTED]. Et peut-être la maison de l'enfance dès le mois de mars pour autant que les citoyennes et citoyens votent ce crédit supplémentaire au mois de janvier. L'an prochain, il y aura deux évènements majeurs, l'ouverture très attendu de la Coop au printemps et en automne, le 8 septembre 2023, l'inauguration de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Qui est non seulement important pour notre village, mais surtout pour notre région. Ladite Fondation a été créée fin 2019 par cinq entités tirées de la stratégie économique 2030 du Jura bernois. Ceci afin de promouvoir notre région, son identité, sa notoriété et son attractivité. Nous allons vous présenter un film sur le Grand Chasseral qui est la marque d'attractivité de la région du Jura bernois, partie francophone du canton de Berne. Il nous montre la beauté de notre région, sa qualité de vie, les différents types d'entreprises avec un savoir-faire de précision dans tous les domaines confondus. »

Après le visionnage de la vidéo, M. le Maire reprend la parole « *Je pense que c'est une très bonne chose pour notre région et pour le développement économique de notre région. J'aimerais remercier mes collègues de l'Exécutif pour tout le travail qu'ils ont effectué cette année et merci beaucoup pour votre collaboration. J'aimerais aussi remercier les 30 employés de la commune, ils ont fait un excellent travail cette année et ils ont aussi beaucoup de plaisir à venir travailler avec nous. Merci beaucoup ! Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et un bon retour dans vos foyers ! Et ce soir, nous vous préparons un petit apéritif, afin que nous puissions encore passer un petit moment ensemble.* » Le Maire est remercié par un applaudissement nourri.

Le Président passe maintenant la parole aux citoyens pour leurs différentes questions.

M. [REDACTED] a deux questions. La première, concernant les bennes à cartons, il sait qu'il s'agit d'une phase expérimentale, il trouve cela bien pratique et il n'est ainsi pas nécessaire d'aller jusqu'à la déchetterie. Il souhaiterait, le Conseil municipal décide de maintenir ces bennes, de mettre quelque chose de plus jolie.

M. [REDACTED] dit que nous avons parlé du Pont de la Rue des Prés, mais qu'en est-il du pont de la rue de la Gare Est qui est en mauvais état. Un bloque et une barrière sont vraiment en mauvais état. Est-ce que dans un avenir proche, quelque chose pourrait être entrepris ? Ensuite, il remercie les membres du Conseil municipal pour leur travail.

M. [REDACTED] dit que concernant les bennes à carton, une étude est actuellement en cours et le dossier est suivi par Mme [REDACTED]. L'entreprise Cridor est venue sur place afin de faire une évaluation de notre système de gestion des déchets.

Concernant les ponts de la Suze, le Maire précise que les trois ponts sont en mauvais état. Le pont vers la Sonceboz S.A. est celui qui est le moins impacté, le pire est celui de Sombeval, mais il faut travailler stratégiquement, en raison du PAE de la Suze, du trafic et il faut tenir compte de la zone industrielle qui est de ce côté-ci de la Suze. Actuellement, un seul pont supporte les véhicules 40 tonnes. C'est pourquoi c'est le pont de la Rue des Prés qui a été priorisé.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie la population de sa participation à l'assemblée, et lui souhaite de belles fêtes de fin d'année et un bon début 2023 et une bonne rentrée après l'apéritif.

L'assemblée s'achève à 21h56

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La Secrétaire

[REDACTED]

[REDACTED]